

AGEPA

Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la Sgipa

Avenue Cardinal-Mermillod, 36 – 1227 Carouge / Genève

Tél. 022:550.10.91 (le matin)

Banque : BCGE – IBAN : CH67 0078 8000 K328 2787 4

contact@lagepa.ch - www.lagepa.ch

Rapport d'activité concernant l'année 2023

1. Préambule :

Les réalisations de l'AGEPA ont été nombreuses au cours de ces dernières années :

- Années 2005 – 2008 : création de notre Aide urgente et de notre Assistance juridique et judiciaire; naissance du projet « Bâtiment pour Ateliers »
- Années 2009 – 2010 : achat du bâtiment Bois-des-Frères et transformation pour Ateliers; création du site « lagepa.ch » et de notre prestation Loisirs & Soutien
- Années 2011 - 2014 : publication des brochures "Droit des successions et personnes en situation de handicap mental" puis "Le nouveau droit de protection de l'adulte"; naissance du projet "Ensemble résidentiel" et recherche de fonds
- Années 2015 - 2016 : conclusion d'un accord pour la réalisation de l'"Ensemble résidentiel", devenu Résidence Cèdre, et pour l'achat d'un terrain; création d'une « Carte de légitimation » pour les bénéficiaires de la Sgipa
- Années 2017 – 2018 : octroi de l'autorisation de construire la Résidence Cèdre, projet repris par la Fondation Sgipa qui en a donc assuré le financement; publication de la nouvelle brochure "Les actes juridiques des personnes en situation de handicap mental"
- Années 2019 - 2023 : poursuite des activités au profit des bénéficiaires de la Sgipa et de leurs parents.

2. Réunions du Comité :

Le Comité a tenu cinq séances en 2023.

Une rencontre a pu être en outre organisée entre les membres du Comité de l'AGEPA et ceux de la Direction de la Sgipa.

Les mandats des six membres du Comité (Mmes Irène Buche et Claudine Demaison, ainsi que MM. Philippe Bavarel, Charly Galley, Jean-Claude Nicole et Angelo Pronini), renouvelés pour deux ans en 2023, sont valables jusqu'en 2025. Nous saisissons l'occasion de les remercier chaleureusement de leur disponibilité.

3. Compte rendu d'exécution du plan d'action en 2023 :

3.1 Aide urgente :

Sous la responsabilité de Mme Claudine Demaison, nos attributions ont été de CHF 1'663.70 (CHF 2'878.00) en 2022. Les aides accordées ont notamment concerné : frais médicaux non couverts, frais d'écolage Sgipa, honoraires de psychologue.

Comme déjà souligné, les soutiens au titre de « Aide urgente » ont tendance à baisser.

3.2 Formation & Loisirs :

Mme Claudine Demaison étant responsable, nos attributions ont été de CHF 6'364.75 (CHF 5'210.40 en 2022), s'agissant de cours de français, de dessin et de gymnastique, ainsi que de nombreux week-ends et camps de Cap Loisirs.

3.3 Ecoute & Soutien :

Sous la responsabilité de M. Philippe Bavarel, les interventions dans ce nouveau secteur n'ont pas occasionné de frais.

3.4 Assistance juridique et judiciaire :

Sous la responsabilité de Mme Irène Buche, les conseils prodigués n'ont pas impliqué de recours à un avocat mandataire, soit CHF 0.00 (CHF 1'696,30 en 2022).

3.5 Bâtiment Bois-des-Frères :

Les charges d'entretien du bâtiment Bois-des-Frères ont été de CHF 14'382.30 (CHF 10'936.05 en 2022).

3.6 Site Internet :

Sous la responsabilité de M. Charly Galley, le site "lagepa.ch" a continué d'offrir une information régulièrement mise à jour, Nous recommandons à nouveau aux membres de ne pas hésiter à communiquer des propositions de textes ou de sujets.

3.7 Recrutement de membres

Le nombre de nos membres s'élevait à 293 le 31.12.2023 (296 à fin 2022). Cette régression, lente mais régulière, souligne la nécessité absolue que les membres de l'AGEPA s'attachent à promouvoir des adhésions parmi leurs proches et connaissances. Car notre capacité de recrutement est d'une importance primordiale pour conférer plus de force à nos démarches vis-à-vis de l'extérieur. La collaboration de la Sgipa en novembre 2023 a permis d'obtenir l'adhésion de deux nouveaux membres.

4. Comptes de l'exercice :

Nous rappelons que nos comptes sont tenus avec la précieuse collaboration de la Fiduciaire Berdat & Cie SA. Ils sont résumés ci-dessous dans la forme adoptée par la Fiduciaire.

Sur le plan des produits, l'encaissement des cotisations a régressé à CHF 10'150.00 (CHF 12'650.00 en 2022). Les loyers (immeuble et parking) ont représenté un produit de CHF 216'180.00 (CHF 216'300.00 en 2022). La vente d'électricité photovoltaïque a rapporté CHF 15'226.72 (CHF 16'637,53 en 2022).

En définitive, le total des produits a été de CHF 241'731.72 (CHF 302'837,53 en 2022 grâce à un don exceptionnel de CHF 57'250.00).

Sur le plan des charges, les versements au titre de l'Aide urgente, de Formation & Loisirs et de l'Assistance juridique et judiciaire ont été de CHF 8'028.45 (CHF 9'784,70 en 2022). Le total des charges de l'immeuble Bois-des-Frères a été, quant à lui, de CHF 64'532.00 (CHF 61'841,65 en 2022).

Il en résulte un bénéfice brut de CHF 169'171.27 (CHF 231'211,18 en 2022).

Les charges d'exploitation se sont élevées à CHF 49'370.90 (CHF 50'520,95 en 2022), y compris un don attribué à la Fondation Sgipa de CHF 30'750.00 (CHF 34'128,60 en 2022) pour le financement d'un équipement de la Résidence Cèdre.

Le bénéfice (perte) d'exploitation avant intérêts, amortissements et provisions s'établit ainsi à CHF 119'800.37 (CHF 180'690,23 en 2022).

Les amortissements et provisions ont correspondu à un chiffre positif de CHF 6'092.15 (CHF - 185'731.10 en 2022), l'évolution des cours de bourse ayant non seulement rendu inutile une alimentation complémentaire de la provision pour perte virtuelle sur titres, mais ayant permis au contraire une diminution de la provision.

Nous rappelons en outre que cette rubrique bénéficie de l'apport annuel de CHF 60'000.00 dû au prélèvement sur la provision « Loyer Bois-des-Frères ».

Enfin, les produits et charges financiers ont négatifs à CHF – 15'875.09 (CHF - 18'650,50 en 2022).

Le résultat final de l'exercice est donc un bénéfice de CHF 110'017.44 (contre une perte de CHF 23'691.37 en 2022).

S'agissant du bilan, les **actifs** s'élèvent à CHF 7'684'268.78 (CHF 7'766'651.34 au 31.12.2022), dont des liquidités de CHF 612'023.51 (CHF 641'432,97 au 31.12.2022). Le poste « Portefeuille des titres », aux prix d'achat, se monte à CHF 544'022,95 (CHF 544'022,95 au 31.12.2022), étant souligné que seuls sont vendus les titres qui bénéficient d'une plus-value. Rappelons enfin que l'amortissement annuel de l'immeuble Bois-des-Frères et de son équipement s'effectue au montant fixe de CHF 97'000.00.

Quant aux **passifs**, ils comportent le solde du prêt hypothécaire de la Banque cantonale de Genève de CHF 1'717'700.00 (CHF 1'850'100.00 au 31.12.2022) ainsi que de la provision « Loyer Bois-des-Frères » de CHF 385'000.00 (CHF 445'000.00 au 31.12.2022). Figure également la réserve de CHF 50'000.00 pour chacun de nos trois Fonds « Aide urgente », « Formation & Loisirs » et « Assistance juridique et judiciaire », soit au total CHF 150'000.-.

Après adjonction du bénéfice de CHF 110'017.44 (après déduction de la perte de CHF 23'691.37 en 2022), le capital social reporté se trouve augmenté à CHF 5'431'568.78 (CHF 5'321'551.34 au 31.12.2022).

5. Perspectives pour 2024 :

L'AGEPA continue de se concentrer sur la réalisation des objectifs relevant de l'Aide urgente (attributions dont le but est d'éviter que le bénéficiaire ne subisse des conséquences excessivement dures), de Formation & Loisirs (attributions et conseils favorisant le développement et l'épanouissement du bénéficiaire), de Ecoute & Soutien (au service des bénéficiaires et de leurs parents) ainsi que de l'Assistance juridique et judiciaire (également au service des bénéficiaires et de leurs parents).

Conformément à notre plan d'action, nous confirmons en outre la nécessité de mettre l'accent sur le recrutement de membres, dans le but d'enrayer la régression constatée depuis 2017.

Enfin, il convient de noter que le Comité a mis fin au contrat conclu avec une société informatique valaisanne pour doter l'AGEPA de son propre système informatique, sous la forme d'une application destinée à faciliter la gestion des tâches administratives et comptables, cette application devant en même temps permettre d'assurer le stockage, de manière centralisée, durable et accessible, des fichiers et principales données de l'AGEPA. Aujourd'hui, ces données sont disséminées dans les outils informatiques personnels qu'utilisent des membres du Comité dans leurs activités au service de l'AGEPA.

L'objectif demeurant inchangé, le Comité poursuit ses études.

*

*

*

Au terme de ce Rapport, le Comité tient à remercier chaleureusement ceux qui l'ont aidé dans l'accomplissement de son mandat. Il compte en particulier sur ses membres pour l'accompagner dans ses efforts. Car c'est grâce à l'engagement de chacun que l'AGEPA a pu se développer au cours de ces dernières années comme cela a été le cas.

Nous saisissons l'occasion de renouveler nos vœux très sincères pour l'évolution de la Sgipa, dans un contexte difficile et face à un environnement qui se transforme.

Nous remercions le Conseil de la Fondation Sgipa et son Bureau, comme aussi la Direction de l'institution, M. Patrick L'Hôte et ses collaborateurs, pour les efforts qu'ils déploient. L'AGEPA s'associe pleinement à leur but qui est d'adapter les prestations en fonction de besoins en constante évolution.

Sachant combien il est important que prédomine en permanence l'intérêt des bénéficiaires de la Sgipa, l'AGEPA, son Comité et ses membres affirment leur volonté d'être toujours guidé par cet esprit.

Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la SGIPA
Le Président :

Le Vice-président :

Jean-Claude NICOLE

Charly GALLEY

Genève, le 14 mai 2024